

Prévost demande l'aide du gouvernement du Québec

Objet:

Ce mémoire vise l'acceptation par le conseil des ministres d'un projet-pilote de réfection globale de l'ensemble des chemins et des rues de Prévost.

Historique:

C'est le 20 janvier 1973 que se fusionnèrent en une seule entité les municipalités de Prévost, Shawbridge et Lesage. La nouvelle municipalité vit et subit la problématique classique de l'étalement urbain puisque son territoire s'étend de Lafontaine à Piedmont.

En 1993, le gouvernement libéral a décrété la cession des routes intermunicipales non numérotées aux municipalités sans, en contrepartie, effectuer de transfert de fonds publics aggravant ainsi la capacité de payer de l'ensemble de la population.

En outre, les gouvernements municipaux, qui se sont succédés depuis 20 ans à Prévost, ne pouvaient enclencher un programme de réfection des rues et chemins sans une augmentation de la taxe foncière excédant considérablement la capacité de payer de la population.

Les conseils municipaux ne parvenaient pas à dégager dans leur budget annuel une provision suffisante pour assurer l'entretien préventif et curatif de l'ensemble des rues et chemins. Aucun argent neuf n'a été investi dans la réfection des rues et chemins de Prévost depuis 20 ans.

Définition des termes et coûts des travaux de réfection:

Intermunicipales: rues ayant une fonction de collectrice et se prolongeant sur un autre territoire municipal. (St-Hippolyte). Outre la route 117, les cinq rues intermunicipales de Prévost sont : Chemin David, Chemin du Lac Écho, Chemin des 14 îles, rue de la Station et la Montée Sainte-Thérèse.

Leur réfection coûtera 4 216 921 \$.

Collectrices: rues relativement importantes ayant pour fonction de relier différents secteurs de la ville. Prévost compte six rues collectrices : la 230^e avenue, la rue Joseph, la rue Louis-Morin, la rue Morin, la rue Principale et la rue de la Station.

Leur réfection coûtera 1 547 469 \$.

Distributrices: rues ayant pour fonction d'amener les véhicules vers des rues locales et dont le débit, au niveau du nombre de véhicules est relativement important. Prévost a identifié 16 rues distributrices dont le coût de réfection requiert la somme de 2 150 000 \$.

Locales: rues ayant pour fonction de desservir les immeubles adjacents. Près de 75% des rues et chemins de Prévost entrent dans cette catégorie. Leur réfection coûtera la somme de 5 990 352 \$.

La répartition actuelle des coûts :

Depuis plusieurs décennies, la répartition des coûts est généralement appliquée de la manière suivante : 80% des coûts payés par le fonds général de la ville et 20% par les propriétaires riverains. On a constaté que 50% des projets reçoivent l'approbation des propriétaires visés, tandis que les autres projets sont rejetés.

État de la situation :

L'étendue du réseau

Le réseau routier de la Ville de Prévost compte 109 km de route, dont 14,0 km de rues intermunicipales, 7,0 km de rues collectrices, 12,8 km de rues distributrices et 75,2 km de rues locales.

46% des rues de Prévost sont à refaire parce qu'elles présentent des défauts majeurs. L'âge moyen du réseau routier est de 21 ans, alors que la durée de vie normale d'une rue est d'une vingtaine d'années.

Le coût de réfection de l'ensemble des rues et chemins excède largement la capacité de payer de la population. Pour atteindre cet objectif sans secours gouvernemental, le taux de la taxe foncière devrait passer de 88 cents à 1,44 \$.

La démarche vers la réfection des rues et chemins

Le nouveau conseil municipal, élu le 5 novembre 2000, s'est résolu à la tâche pour résoudre la problématique de la réfection des rues et chemins en demandant aux Services d'ingénierie et d'urbanisme de la Ville de Prévost de préparer des documents de travail et des études fournissant :

- l'évaluation de chacune des rues et chemins en fonction de critères précis et reconnus ;
- Des analyses, des statistiques, des cartes géographiques illustrant l'état des rues pavées et en gravier ;
- Les coûts estimés d'un tel projet en vue de l'élaboration d'un projet global de réfection sur un horizon de dix ans.

Formation d'un comité des Sages:

Le conseil municipal a procédé à la création d'un comité formé d'une vingtaine de citoyens ayant offerts leurs services, dont deux ex-maires, pour procéder à un examen exhaustif de l'ensemble de la documentation technique préparée par les services de la Ville de Prévost.

Le comité a tenu trois sessions intensives de travail au cours de l'été 2001 pour dégager des pistes de solutions grâce à l'ensemble de documents techniques fournis par l'administration municipale.

Les discussions ont été qualifiées unanimement de sereine, chacun des participants travaillant en osmose et en partageant leurs connaissances personnelles à la recherche d'hypothèses de solution faisant consensus.

Vaste consultation auprès de l'ensemble des propriétaires

Dans un deuxième temps, le conseil municipal a convoqué les propriétaires, mardi le 25 septembre, à une consultation publique, qui a réuni quelque 225 personnes invitées à s'exprimer dans l'un des 12 ateliers où elles avaient été assignées. Ce sont les membres du comité des Sages qui ont agi comme animateur.

Chacun des ateliers a soumis en assemblée plénière une synthèse des discussions.

Dans un deuxième temps, le comité des Sages a pris connaissance de l'ensemble des synthèses et il dégagera les grandes tendances et recommandera au conseil municipal des propositions découlant des différentes pistes de solutions.

Le conseil municipal élaborera un avant-projet de programme de réfection des rues et des chemins de Prévost et il proposera un mode de financement.

Cet avant-projet sera transmis par la poste à l'ensemble des proprié-



Réunis en atelier, les participants au colloque ont étudié tous les aspects de la réfection des rues et chemins afin de trouver une solution qui fera consensus dans la population.



Germain Richer, conseiller du district no 3, qui a dirigé le déroulement du colloque s'est dit impressionné par le sérieux des participants, par leur discipline et par leur volonté de trouver des solutions au problème de circulation à Prévost. À ses côtés, les conseillers Charles Parisot, conseiller du district no 5 et Sylvain Paradis, conseiller du district no 4.

taires de Prévost sollicitant leurs réactions et commentaires. S'il s'avère nécessaire de convoquer une nouvelle assemblée générale, le conseil municipal enclenchera ce processus démocratique.

Hypothèses de solutions :

a) Le statu quo :

Cette solution est unanimement rejetée par l'ensemble des propriétaires, qui ont exprimé leur préférence pour la mise en œuvre d'un programme équitable, rationnel et ne pénalisant pas les uns par rapport aux autres.

b) Le maintien de la proportionnelle 80/20

Un fort pourcentage des propriétaires croient que les intermunicipales et les collectrices devraient être entièrement payés par le fonds général, tandis que d'autres souhaitent le maintien de la règle du 80/20.

c) Un programme conjoint avec le gouvernement

La majorité des propriétaires affirme que tout programme global de réfection des rues et chemins de Prévost ne pourra être enclenché sans l'aide pécuniaire du gouvernement du Québec.

Recommandation :

Le conseil municipal estime qu'un programme conjoint avec le gouvernement représente un très large consensus nécessaire à la réalisation du programme de réfection de l'ensemble des rues et chemins de Prévost et que seule une telle aide pécuniaire permettra son acceptation par la population.

Le projet-pilote et ses conditions :

Dans un premier temps, les propriétaires de la Ville de Prévost devront majoritairement se prononcer et donner leur accord à ce programme global de réfection des rues et chemins estimé à 14 000 000 \$ sur une période de 10 années.

Suite à ce consentement, le gouvernement du Québec subventionnerait :

A. 60% du coût de la réfection des routes intermunicipales non numérotées, soit environ 2 500 000 \$ par rapport au coût global estimé de 4 200 000 \$;

B. 40% du coût de 1 500 000 \$ pour la réfection des six rues collectrices, soit la somme de 600 000 \$;

C. 30% du budget annuel de 400 000 \$ requis pour assurer l'entretien préventif et curatif de l'ensemble du réseau routier, soit la somme de 120 000 \$ durant dix ans.

Ces subventions (a-b-c) seraient réparties sur une période de cinq ans et payées chaque année en deux versements : le 15 mai et le 15 septembre.

L'ensemble du projet-pilote sera précédé par l'implantation d'un système d'aide à la gestion pour l'entretien et la réhabilitation des chaussées.

Vers un programme gouvernemental accessible aux municipalités de moins de 10 000 habitants

Après une évaluation et une analyse positive et concluante conduite sur une période de 18 mois, le gouvernement du Québec transformerait ce projet-pilote en un pro-

gramme visant l'ensemble des villes et municipalités de moins de 10 000 habitants, qui élaboreraient et soumettraient au gouvernement un programme global de réfection de leur circuit routier approuvé par l'ensemble des propriétaires.

Un tel programme aura pour résultat la mise en œuvre par un grand nombre de municipalités et villes de moins de 10 000 habitants d'un projet défini grâce à l'expérience-pilote de Prévost.

En conséquence,

Considérant l'appui de la députée de la circonscription de Prévost et Secrétaire d'état aux Régions-ressources, madame Lucie Papineau

En conséquence, je demande au conseil des ministres d'approuver le projet-pilote de réfection des rues et des chemins de la Ville de Prévost en dégageant des fonds nécessaires à sa réalisation, soit 2 600 000 \$ pour faire en sorte que le projet soit enclenché au début du printemps 2002 et que les versements soient effectués le 15 mai et le 15 septembre pour les années 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006.

De plus, une somme de 120 000 \$ sera versée à la Ville de Prévost pour les années 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 pour poursuivre le programme d'entretien préventif et curatif de l'ensemble des rues et chemins de Prévost.

Claude Charbonneau

Maire de Prévost